

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 18 janvier 2024

1^{er} Trophée « Collectivités et prévention des cancers » : l'Institut national du cancer soutient les actions innovantes menées par les collectivités territoriales



La prévention des cancers constitue un enjeu majeur pour la santé de nos concitoyens. Chaque année, 433 000 nouveaux cas sont détectés et près de la moitié de ces cancers pourraient être évités en changeant nos habitudes de vie et en diminuant notre exposition à certains facteurs de risque.

Les collectivités sont en position d'agir sur l'ensemble des facteurs protecteurs et de risque de cancers comme relais de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers. Une capacité d'actions bien identifiée par les citoyens qui considèrent à 80 %¹ que les élus locaux ont un rôle à jouer pour la prévention des cancers. [Le 1er Trophée « Collectivités et prévention des cancers »](#) a pour objectif de valoriser des actions existantes et de faire connaître les stratégies mises en place pour lutter contre les cancers. Il s'inscrit dans la démarche « [Collectivités et prévention des cancers](#) » lancée en 2022 par l'Institut national du cancer. [Les dossiers de candidatures peuvent être déposés jusqu'au 1^{er} mars, 16h.](#) Une remise de prix sera organisée au cours du second semestre.

Limiter l'apparition de cancers : le rôle des collectivités territoriales renforcé

Les collectivités territoriales ont un rôle capital dans la mise en place d'actions de sensibilisation et d'accompagnement de la population, dans le développement d'environnements de vie protecteurs, et dans la promotion de la santé de manière globale. En effet, nombreux sont les leviers d'actions : création d'espaces sans tabac, mise en place de « zone à trafic limité », réduction des polluants, création d'ombrages, amélioration de

¹ Enquête réalisée du 22 au 28 avril 2022 auprès d'un échantillon national représentatif de la population française (hors DROM) de 1000 personnes, âgées de 18 ans et plus.

l'accès aux dépistages et aux soins, régulation du marketing des produits peu favorables à la santé, développement d'actions de prévention ou d'éducation pour la santé...
Celles-ci sont adaptées en fonction des besoins et des attentes des populations, et constituent un véritable levier de réduction des inégalités sociales.

Trophée « Collectivités et prévention des cancers »: identifier et promouvoir les actions innovantes

Avec le lancement de ce trophée « Collectivités et prévention de cancers », l'Institut national du cancer vient renforcer le rôle des collectivités en matière de prévention des cancers et de promotion de la santé. Ce trophée s'inscrit au cœur des actions menées avec le Club « Collectivités et prévention des cancers », et vise à valoriser les programmes ou les actions de prévention qui se distinguent par leur qualité et pertinence.

Il a aussi pour but de **susciter de l'engagement autour de ces thématiques de santé**, d'identifier et étudier les actions prometteuses, voire probantes à déployer.

Peuvent candidater les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les mairies d'arrondissement, qui mènent ou ont mené un projet qui contribue à la prévention des cancers.

Tous les projets permettant d'agir sur un ou plusieurs facteurs de risque de cancer ou de renforcer les facteurs protecteurs face au risque de cancer sont éligibles. L'ensemble des facteurs de risque de cancer peuvent être ciblés : tabac, alcool, alimentation déséquilibrée, surpoids et obésité, certaines infections (notamment les HPV), rayonnements UV, radon, manque d'activité physique et sédentarité ainsi que diverses formes de pollution environnementales (particules fines, perturbateurs endocriniens, pollution de l'air intérieur et extérieur, etc.). Les facteurs protecteurs peuvent être par exemple : création d'ombrages, de zones à trafic limité, d'environnements alimentaires favorables à la santé, développement des mobilités actives et de la marchabilité, renforcement de l'accès aux dépistages et aux soins, etc.

Informations clés

- [Accédez au dossier de candidature](#)
- Date limite de soumission des projets : 01/03/2024 à 16h
- Soumission du dossier électronique à : prevention.territoires@institutcancer.fr

Mobiliser et soutenir les collectivités territoriales : l'ambition du Club « Collectivités et prévention des cancers »

Afin de **mobiliser et soutenir les collectivités territoriales** dans la prévention des cancers et la promotion de la santé, l'Institut national du cancer a engagé une **démarche complète d'accompagnement** à leur égard et a lancé officiellement en juillet 2023 [le Club « Collectivités et prévention des cancers »](#). Ce club a cinq principales missions : mutualiser et coordonner les savoir-faire, moyens et méthodes ; partager et capitaliser sur les actions les plus efficaces et bonnes pratiques ; accompagner les initiatives locales par un appui en expertise personnalisé ; veiller, décrypter et diffuser les enseignements de la recherche ; et valoriser et porter la voix des collectivités membres au niveau national.

[En savoir + sur le Club « Collectivités et prévention des cancers »](#)

[Accéder à la brochure « Promotion de la santé, prévention des cancers, et aménagement des territoires »](#)

[Consulter les actions de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers relatives aux collectivités](#)

À propos de l'Institut national du cancer

Agence d'expertise sanitaire et scientifique publique, l'Institut national du cancer a été créé par la loi de santé publique du 9 août 2004. Il conduit l'élan national pour réduire le nombre de cancers et leur impact dans notre pays. Pour cela, l'Institut fédère et coordonne les acteurs de la lutte contre les cancers dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, de la recherche et de l'innovation. Porteur d'une vision intégrée des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale et économique liées aux pathologies cancéreuses, il met son action au service de l'ensemble des concitoyens : patients, proches, aidants, usagers du système de santé, population générale, professionnels de santé, chercheurs et décideurs. L'Institut assure la mise en œuvre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

www.e-cancer.fr

CONTACTS PRESSE

Responsable des relations media
Lydia Dauzet
01 41 10 14 44

Chargée de relations presse
Juliette Urvoy
01 41 10 14 41

06 20 72 11 25 – presseinca@institutcancer.fr